

UNIL OPAL ILE DE FRANCE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIES CONFORMES
Le Président

Emmanuel THIL

UNIL OPAL ÎLE-DE-FRANCE
Le président.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	5 398 878	13 335	5 412 213	4 542 845		869 368	19.14
Production vendue de biens							
Production vendue de services	15 677		15 677	16 840		1 163	6.90
Chiffre d'affaires NET	5 414 555	13 335	5 427 890	4 559 685		868 206	19.04
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			23 076	16 490		6 586	39.94
Autres produits			37	24		12	51.02
Total des Produits d'exploitation (I)			5 451 003	4 576 199		874 804	19.12
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			3 576 792	2 784 242		792 550	28.47
Variation de stock (marchandises)			102 665	29 724		72 941	245.39
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 333	2 960		373	12.61
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			360 902	341 364		19 538	5.72
Impôts, taxes et versements assimilés			31 572	26 005		5 567	21.41
Salaires et traitements			757 820	662 620		95 201	14.37
Charges sociales			315 299	278 720		36 579	13.12
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			60 237	51 540		8 697	16.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			41 817	16 919		24 898	147.16
Dotations aux provisions							
Autres charges			13 225	7 834		5 392	68.83
Total des Charges d'exploitation (II)			5 058 334	4 142 478		915 855	22.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			392 670	433 721		41 051	9.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 581	3 642	62	1.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 581	3 642	62	1.69
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	3 581	3 642	62	1.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	396 251	437 363	41 113	9.40
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 911	2 888	23	0.81
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 230		10 230	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	13 141	2 888	10 253	355.07
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	188	1 314	1 126	85.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	292	500	208	41.58
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	480	1 814	1 334	73.53
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 661	1 074	11 587	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	102 535	116 361	13 826	11.88
Total des produits (I+III+V+VII)	5 467 725	4 582 729	884 996	19.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 161 349	4 260 653	900 695	21.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	306 377	322 076	15 699	4.87

UNIL OPAL ILE-DE-FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 10/12 Boulevard du Général Leclerc de Hautecloque,
93260 LES LILAS
339 486 979 RCS BOBIGNY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 avril 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 306 376,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	306 376,59 euros
A titre de dividendes	300 000,00 euros
Soit 300,00 euros par action	
Le solde	6 376,59 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 300 384,63 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 150 000,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 2 mai 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

ET

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

550 000,00 euros, soit 550,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 275 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 275 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

300 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre

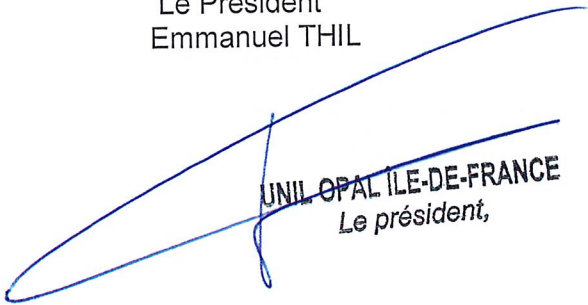
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 avril 2023

Cette résolution est acceptée par 1000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Emmanuel THIL


UNIL OPAL ILE-DE-FRANCE
Le président,

UNIL OPAL ILE DE FRANCE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIES CONFORMES
Le Président

Emmanuel THIL

UNIL OPAL ÎLE-DE-FRANCE
Le président.

SAS UNIL OPAL ILE DE FRANCE

10 bld du Général Leclerc

93260 LES LILAS

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

IN BONIS CONSEILS

35 avenue Mac-Mahon

75017 PARIS

0677132065

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	13
Fonds commercial	14
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	16
Evaluation des matières et marchandises	16
Dépréciation des créances	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	19
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	21
Engagement en matière de pensions et retraites	22
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	23
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	24

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 152 908.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 427 890.17 Euros et dégageant un bénéfice de 306 376.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	879 726	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 465		18 550
Installations générales agencements aménagements divers	283 686		
Matériel de transport	307 552		56 092
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 374		12 749
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	715 077	87 391
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	468		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	45 616		
	TOTAL	46 084	
	TOTAL GENERAL	1 640 887	87 391

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	879 726	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 900	55 115	
Installations générales agencements aménagements divers		283 686	
Matériel de transport	20 829	342 814	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 129	60 994	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	59 858	742 610
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations		468	
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		45 616	
	TOTAL	46 084	
	TOTAL GENERAL	59 858	1 668 420

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 336	1 613		8 949
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	62 207	4 564	30 900	35 870
Installations générales agencements aménagements divers	265 265	4 473		269 737
Matériel de transport	216 901	44 424	20 828	240 497
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 901	5 163	7 836	51 227
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	598 273	58 624	59 565	597 332
TOTAL GENERAL	605 609	60 237	59 565	606 281

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 613				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 564				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 473				
Matériel de transport	44 424				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 163				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	58 624				
TOTAL GENERAL	60 237				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	51 392	41 817	14 824		78 385
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	51 392	41 817	14 824		78 385
TOTAL GENERAL	51 392	41 817	14 824		78 385
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		41 817	14 824		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	45 616	100	45 516
Clients douteux ou litigieux	94 061	94 061	
Autres créances clients	1 070 440	1 070 440	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	7 241	7 241	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 470	1 470	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	74 115	74 115	
Charges constatées d'avance	20 137	20 137	
TOTAL	1 317 081	1 271 565	45 516
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	902	902		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	392 918	392 918		
Personnel et comptes rattachés	122 482	122 482		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 175	72 175		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	31 965	31 965		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	5 360	5 360		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	371 918	371 918		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	997 720	997 720		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	500.0000	1 000			1 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCIAL (1)			182 939	182 939
FONDS COMMERCIAL JP 1992	32 014			32 014
FONDS COMMERCIAL LUBRO 2003	53 000			53 000
FONDS COMMERCIAL UNIL OPAL	600 000			600 000
Total	685 014		182 939	867 953

(1) Le fonds commercial a été apporté en 1990 suite à fusion

La valorisation des fonds de commerce a été calculée.

Compte tenu du résultat obtenu, il n'y a lieu de constater une dépréciation du fonds de commerce.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	5 923	100.00
LOGICIEL	5 850	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Conformément aux dispositions des règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, et 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, l'ensemble des immobilisations et des durées d'amortissements a été analysé.

En particulier, aucun composant significatif n'a été identifié.

Conformément à l'avis CNC - CU 2005 D, l'entreprise a retenu l'option consistant à continuer à pratiquer l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine sur la durée d'usage.

Les immobilisations sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires).

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	. ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode "coût unitaire moyen pondéré" (CMUP).

La valeur brute des matières et marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur au cours du jour.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	902
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 337
Dettes fiscales et sociales	125 095
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	200 300
Total	335 635

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 137
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	20 137

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 250 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5250 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Les comptes de la société sont consolidés dans le groupe CIPELIA

UNIL OPAL ILE DE FRANCE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIES CONFORMES
Le Président

Emmanuel THIL

UNIL OPAL ÎLE-DE-FRANCE
Le président.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	11 773	8 949	2 823	4 437	1 613	36.36	
	Fonds commercial (1)	867 953		867 953	867 953			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	55 115	35 870	19 245	5 259	13 986	265.95	
	Autres immobilisations corporelles	687 495	561 462	126 033	111 545	14 488	12.99	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	468		468	468				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	45 616		45 616	45 616				
Total II	1 668 420	606 281	1 062 139	1 035 278	26 861	2.59		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	349 201		349 201	246 537	102 665	41.64	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 164 501	78 385	1 086 116	923 792	162 324	17.57	
	Autres créances	86 826		86 826	41 965	44 861	106.90	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	548 488		548 488	831 348	282 860	34.02		
Charges constatées d'avance (3)	20 137		20 137	16 141	3 996	24.76		
Total III	2 169 154	78 385	2 090 769	2 059 783	30 986	1.50		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 837 574	684 666	3 152 908	3 095 061	57 847	1.87		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000		500 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 804		4 804			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	50 000		50 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 294 008		1 271 932		22 076	1.74
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	306 377		322 076		15 699	4.87
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	2 155 188		2 148 812		6 377	0.30	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	902		719		183	25.46
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	392 918		322 662		70 256	21.77	
Dettes fiscales et sociales	231 981		187 281		44 701	23.87	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	371 918		435 588		63 670	14.62	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	997 720		946 250		51 470	5.44
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 152 908		3 095 061		57 847	1.87

UNIL OPAL ILE-DE-FRANCE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Olivier CARLE

EXPERT-COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

A l'attention des associés

UNIL OPAL Ile-de-France

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros

10/12 boulevard du général Leclerc

93260 LES LILAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UNIL OPAL Ile-de-France, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour risques clients, tel que décrit dans le paragraphe « Dépréciation des créances » en page 16 de l'annexe. La direction a estimé ces provisions à partir des critères définis à cette page de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 05 avril 2023

Le commissaire aux comptes

A blue ink signature of Olivier Carle, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Olivier CARLE

Inscrit à la C.R.C.C. des Hauts-de-France

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	11 773	8 949	2 823	4 437	1 613	36.36	
	Fonds commercial (1)	867 953		867 953	867 953			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	55 115	35 870	19 245	5 259	13 986	265.95	
	Autres immobilisations corporelles	687 495	561 462	126 033	111 545	14 488	12.99	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	468		468	468				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	45 616		45 616	45 616				
Total II	1 668 420	606 281	1 062 139	1 035 278	26 861	2.59		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	349 201		349 201	246 537	102 665	41.64	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 164 501	78 385	1 086 116	923 792	162 324	17.57	
	Autres créances	86 826		86 826	41 965	44 861	106.90	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	548 488		548 488	831 348	282 860	34.02		
Charges constatées d'avance (3)	20 137		20 137	16 141	3 996	24.76		
Total III	2 169 154	78 385	2 090 769	2 059 783	30 986	1.50		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 837 574	684 666	3 152 908	3 095 061	57 847	1.87		

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000		500 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 804		4 804			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	50 000		50 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 294 008		1 271 932		22 076	1.74
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	306 377		322 076		15 699	4.87
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	2 155 188		2 148 812		6 377	0.30	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS							
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	902		719		183	25.46
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	392 918		322 662		70 256	21.77
	Dettes fiscales et sociales	231 981		187 281		44 701	23.87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	371 918		435 588		63 670	14.62	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	997 720		946 250		51 470	5.44
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 152 908		3 095 061		57 847	1.87	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

997 720

946 250

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		3 581		3 642	62	1.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		3 581		3 642	62	1.69
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		3 581		3 642	62	1.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		396 251		437 363	41 113	9.40
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 911		2 888	23	0.81
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 230			10 230	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		13 141		2 888	10 253	355.07
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		188		1 314	1 126	85.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		292		500	208	41.58
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		480		1 814	1 334	73.53
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		12 661		1 074	11 587	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		102 535		116 361	13 826	11.88
Total des produits (I+III+V+VII)		5 467 725		4 582 729	884 996	19.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		5 161 349		4 260 653	900 695	21.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		306 377		322 076	15 699	4.87

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 152 908.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 427 890.17 Euros et dégageant un bénéfice de 306 376.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification


ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Olivier CARLE

Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	879 726	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 465		18 550
Installations générales agencements aménagements divers	283 686		
Matériel de transport	307 552		56 092
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 374		12 749
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	715 077	87 391
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	468		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	45 616		
	TOTAL	46 084	
	TOTAL GENERAL	1 640 887	87 391

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	879 726	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 900	55 115	
Installations générales agencements aménagements divers		283 686	
Matériel de transport	20 829	342 814	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 129	60 994	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	59 858	742 610
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations		468	
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		45 616	
	TOTAL	46 084	
	TOTAL GENERAL	59 858	1 668 420

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 336	1 613		8 949
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	62 207	4 564	30 900	35 870
Installations générales agencements aménagements divers	265 265	4 473		269 737
Matériel de transport	216 901	44 424	20 828	240 497
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 901	5 163	7 836	51 227
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	598 273	58 624	59 565	597 332
TOTAL GENERAL	605 609	60 237	59 565	606 281

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 613				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 564				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 473				
Matériel de transport	44 424				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 163				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	58 624				
TOTAL GENERAL	60 237				

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	51 392	41 817	14 824		78 385
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	51 392	41 817	14 824		78 385
TOTAL GENERAL	51 392	41 817	14 824		78 385
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		41 817	14 824		
financières					
exceptionnelles					

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	45 616	100	45 516
Clients douteux ou litigieux	94 061	94 061	
Autres créances clients	1 070 440	1 070 440	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	7 241	7 241	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 470	1 470	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	74 115	74 115	
Charges constatées d'avance	20 137	20 137	
TOTAL	1 317 081	1 271 565	45 516
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	902	902		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	392 918	392 918		
Personnel et comptes rattachés	122 482	122 482		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 175	72 175		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	31 965	31 965		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	5 360	5 360		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	371 918	371 918		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	997 720	997 720		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	500.0000	1 000			1 000

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCIAL (1)			182 939	182 939
FONDS COMMERCIAL JP 1992	32 014			32 014
FONDS COMMERCIAL LUBRO 2003	53 000			53 000
FONDS COMMERCIAL UNIL OPAL	600 000			600 000
Total	685 014		182 939	867 953

(1) Le fonds commercial a été apporté en 1990 suite à fusion

La valorisation des fonds de commerce a été calculée.

Compte tenu du résultat obtenu, il n'y a lieu de constater une dépréciation du fonds de commerce.

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	5 923	100.00
LOGICIEL	5 850	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Conformément aux dispositions des règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, et 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, l'ensemble des immobilisations et des durées d'amortissements a été analysé.

En particulier, aucun composant significatif n'a été identifié.

Conformément à l'avis CNC - CU 2005 D, l'entreprise a retenu l'option consistant à continuer à pratiquer l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine sur la durée d'usage.

Les immobilisations sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires).

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	. ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode "coût unitaire moyen pondéré" (CMUP).

La valeur brute des matières et marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur au cours du jour.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	902
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 337
Dettes fiscales et sociales	125 095
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	200 300
Total	335 635

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 137
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	20 137

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 250 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5250 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Les comptes de la société sont consolidés dans le groupe CIPELIA

Olivier CARLE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la CRCC des Hauts-de-France
Paraphe pour authentification 